



Mairie d'Archigny

**Compte-Rendu tenant lieu de Procès-Verbal
Réunion du 13 avril 2021**

L'An deux mil vingt-et-un, le treize avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, ROY Jacky.

Etaient présents: M. Guillaume BOUTAUD, Mme Magalie BROSSARD, M. Frédéric COGNE, Mme Béatrice DUVEAU, Mme Karine GAUTIER, M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD, M. Romain GOURMAUD, Mme Nathalie GRIFFON, M. Jérôme JUSSIAME, M. Gérard LEFEVRE, M. Benoît NEVEU, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Procurations: Mme Françoise LE MEUR donne son pouvoir à M. Jacky ROY, Mme Julie THIBAUT donne son pouvoir à M. Jacky ROY

Etaient absentes excusées : Mme Françoise LE MEUR, Mme Julie THIBAUT

Secrétaire de séance : Mme Karine GAUTIER

Ordre du jour :

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/03/2021
- 3 Budget communal : vote du budget primitif 2021
- 4 Budget communal : constitution d'une provision
- 5 Budget communal : vote des taux communaux 2021
- 6 Budget transport : vote du budget primitif 2021
- 7 Budget transport : constitution d'une provision
- 8 Souscription prêt relais
- 9 Souscription ligne de trésorerie
- 10 Demande de subvention au titre de l'ACTIV V3 2021

Questions diverses

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

La secrétaire de séance est Madame Karine GAUTIER.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/03/2021

Monsieur le Maire rappelle les différents points étudiés et les délibérations lors de la séance du 30 mars 2021.

Vote Pour 15 Contre 0 Abstention 0

3. Budget communal : vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021 de la Commune

Et vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT

Dépenses	659 863,24
Restes à réaliser	22 348,23
Recettes	592 958,90
Restes à réaliser	89 252,67

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 065 750,63
Recettes	1 065 750,63

Vote Pour 15 Contre 0 Abstention 0

4. BP 2021 Commune – Constitution d’une provision au compte 6817

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d’une obligation comptable à prévoir sur le budget primitif 2021.

En effet, à compter de 2021 dans le cadre du contrôle de la qualité comptable ainsi que dans la perspective de l’application de la M57 généralisée en 2024, l’article L2321-2 du CGCT prévoit l’obligation de constituer des provisions dans un certain nombre de cas et dès lors que le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Il convient donc de constituer une provision à l’article 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » d’un montant de 5 742,60 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de constituer une provision sur le budget primitif 2021 Commune à l’article 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » d’un montant de 5 742,60 €.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le mandat de réalisation de la provision.

Vote Pour 15 Contre 0 Abstention 0

5. Vote des taux d’imposition 2021

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à se prononcer sur le montant des deux taxes suivantes : Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti pour l’année 2021.

Rappel des taux de l’année 2020 :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 21,79 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 43,44 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

- Taxe sur le Foncier Bâti 21,79%
(+17,62% de taux départemental de TFB pour compenser la perte de TH)
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 43,44 %

Monsieur Frédéric COGNE propose d’augmenter légèrement les taux cette année pour ne pas avoir à faire une augmentation importante les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les taux pour l’année 2021 suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti 21,79%
(+17,62% de taux départemental de TFB pour compenser la perte de TH)
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 43,44 %

Vote Pour 15 Contre 0 Abstention 0

6. Budget transport : vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021 Transport Et vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00
Recettes	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	47 537,80
Recettes	47 537,80

Vote Pour 15 Contre 0 Abstention 0

7. BP 2021 Transport – Constitution d'une provision au compte 6817

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une obligation comptable à prévoir sur le budget primitif 2021.

En effet, à compter de 2021 dans le cadre du contrôle de la qualité comptable ainsi que dans la perspective de l'application de la M57 généralisée en 2024, l'article L2321-2 du CGCT prévoit l'obligation de constituer des provisions dans un certain nombre de cas et dès lors que le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Il convient donc de constituer une provision à l'article 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » d'un montant de 468,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de constituer une provision sur le budget primitif 2021 Transport à l'article 6817 « Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » d'un montant de 468,00 €.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le mandat de réalisation de la provision.

Vote Pour 15 Contre 0 Abstention 0

8. Souscription d'un prêt relais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'étant donné l'insuffisance des capacités d'autofinancement, il va être nécessaire de contracter un prêt relais à hauteur de 80 000 Euros afin de financer les projets 2021.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions des 2 négociations de prêt et invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ces offres :

- Crédit Mutuel

Montant du financement demandé : 80 000,00 Euros

Durée : 24 mois

Taux : 0,63%

Remboursement des intérêts : trimestriel

Frais de dossier : 150,00 Euros

- Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

Montant du financement demandé : 80 000,00 Euros

Durée : 24 mois

Taux : 0,64%

Remboursement des intérêts : in fine ou mensuel

Frais de dossier : 120,00 Euros

Suite à cet exposé, vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2321-1 et suivants, L2131-1 et suivant, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'offre du Crédit Mutuel pour une durée de 24 mois au taux de 0,63% avec un remboursement des intérêts trimestriel.
- Confère également en tant que besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire ou son représentant pour la réalisation du prêt relais, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

Vote Pour 15 Contre 0 Abstention 0

9. Souscription d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'a plus de lignes de trésorerie depuis quelques années.

Monsieur le Maire expose la nécessité de souscrire une ligne de trésorerie, présente les conditions des 2 négociations de lignes de trésorerie et invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ces offres :

- Crédit Mutuel

Montant du financement : 50 000,00 Euros

Durée : 12 mois

Taux : 0,63%

Commission d'engagement : 150,00 Euros

Commission de non-utilisation : 0,10%

Remboursement de la ligne : selon les disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois

Remboursement des intérêts : trimestriel

- Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

Montant du financement : 75 000,00 Euros

Durée : 12 mois

Taux : index variable *Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0,00%, auquel est ajouté une marge de 0,84, soit $0,00\% + 0,84 = 0,84\%$

Commission d'engagement : 120,00 Euros

Commission de non-utilisation : /

Remboursement de la ligne : à réception d'une demande écrite

Remboursement des intérêts : trimestriel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune d'Archigny décide de contracter auprès du Crédit Mutuel une ouverture de crédit ci-après dénommée

« ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 50 000,00 € dans les conditions ci-après indiquées :

- Durée : 12 mois maximum
- Taux d'intérêt : 0,63%
- Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois
- Commission d'engagement : 150,00 €
- Commission de non-utilisation : 0,10%
- Remboursement de la ligne : selon les disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois
- Règlement des intérêts : ils sont arrêtés chaque trimestre civil échu. Ils sont payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu. Le calcul des intérêts est réalisé sur 365 jours par an.

Article 2

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Archigny autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec le Crédit Mutuel.

Article 3

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Archigny autorisent Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Vote Pour 14 Contre 1 Abstention 0

10. Demande de subvention au titre de l'ACTIV V3 2021 : rénovation des bâtiments communaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation de toiture et de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle des fêtes et le ravalement ouest du Centre de Première Intervention.

Salle des fêtes :

Toiture : 17 562,30 € HT soit 21 074,76 € TTC

Plomberie-sanitaire : 4 925,18 € HT soit 5 910,22 € TTC

Peinture : 5 694,52 € HT soit 6 833,42 € TTC

Centre de Première Intervention :

Ravalement ouest : 2 791,35 € HT soit 3 349,62 € TTC

Le projet présenté s'élèverait à 30 973,35 € HT soit 37 168,02 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter l'ACTIV V3 2021 auprès du Département.

Plan de financement :

ACTIV	76,84 %	23 800,00 €
-------	---------	-------------

Autofinancement	23,16 %	7 173,35 €
-----------------	---------	------------

TOTAL HT 30 973,35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de rénovation des bâtiments communaux ainsi que le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental.

Vote Pour 15 Contre 0 Abstention 0

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mutation de Monsieur Sébastien AUDINET à la Commune de Pleumartin. Il va organiser prochainement une commission Personnel.

* * * * *

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental concernant le festival Heures Vagabondes 2021, un plan de relance est mis en place au titre du volet culture avec de nouveaux critères, à titre exceptionnel, pour les communes de moins de 2000 habitants, 100% du coût serait pris en charge par le Conseil Départemental avec un plafond d'aide de 3 000 €. Il sollicite la commission animation pour travailler sur le sujet.

* * * * *

Présentation des plans de réfection des trottoirs « rue Roger Furgé » en direction de Bonneuil-Matours. Il va falloir rencontrer les riverains de la « rue Saint Louis de Kent » afin de recueillir leurs avis quant à la sortie de leur rue.

* * * * *

Madame Cécile ROY pose plusieurs questions :

- Où en est la vaccination des personnes âgées suite aux appels des élus. Monsieur le maire répond que les personnes âgées sont presque toutes vaccinées.

- Balisage des chemins de randonnées : va-t-on avoir des pancartes ?

Mme Karine GAUTIER répond que oui c'est en cours, ils installent d'abord les piquets et par la suite les pancartes.

- La boîte à idées dans le hall d'accueil de la mairie fonctionne-t-elle ? Il va être demandé à la Nouvelle République de faire une brève dans la presse et une annonce sur la page Facebook de la commune.

* * * * *

Messieurs Romain GOURMAUD et Benoît NEVEU expliquent que les producteurs qui s'installent sur le marché se plaignent de la poussière sur la Place du 8 Mai, ils souhaiteraient s'installer sur la Place du 11 Novembre. M. Gérard LEFEVRE répond que cela est tout à fait possible.

Monsieur Benoît NEVEU a été sollicité par une nouvelle commerçante qui souhaite s'installer sur le marché pour faire la revente de produits locaux. Il demande également si un membre de la famille d'un conseiller municipal peut s'installer sur le marché ? Monsieur le Maire répond oui.

* * * * *

Monsieur Guillaume BOUTAUD demande que l'heure des conseils municipaux soit décalée. Monsieur le Maire répond que les conseils auront lieu désormais à 19h00.

* * * * *

Madame Nathalie GRIFFON demande s'il serait possible de faire un résumé du SCOT lors d'un prochain conseil municipal.

Elle évoque la validation du projet éolien de Senillé et dit que la Préfecture va bientôt statuer sur le projet éolien de Chenevelles-Monthoiron. Elle explique que la commune d'Archigny va avoir les nuisances mais pas les retombées financières.

* * * * *

Madame Béatrice DUVEAU demande si le CCAS va lancer des recrutements pour la MARPA. Monsieur le Maire répond qu'un appel d'offres va être lancé dans les six mois.

* * * * *

Monsieur Frédéric COGNE dit que les chasseurs quittent le local de la Râperie et demande si la commune a trouvé une solution pour les reloger. Monsieur le Maire répond que la commune va leur prêter une salle pour les réunions et les rassemblements avant battues.

* * * * *

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.